

Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés

Classes virtuelles : le danger est réel !

Silence inadmissible du Ministère sur les agressions d'enseignants en classes virtuelles !

Faute de consignes claires et d'outils institutionnels opérationnels au tout début du confinement, certains enseignants se sont emparés d'applications non homologuées par l'Éducation nationale. Au-delà de la problématique RGPD, des problèmes de sécurité sont rapidement survenus dans ces classes virtuelles : élèves connectés sous une fausse identité, intrusion d'individus extérieurs, perturbation des cours, insultes, menaces, etc. Ces situations ont été largement sous-estimées, elles ont pourtant constitué de graves atteintes à nos conditions de travail. Ces agressions, souvent à caractère sexiste et sexuel, sont d'autant plus scandaleuses qu'elles sont également particulièrement récurrentes dans les classes virtuelles du CNED.



Les outils institutionnels ne garantiraient-ils donc aucune sécurité aux personnels ? Grâce aux conseils des militants du SNES et des membres des CHSCT pour la FSU, les enseignants qui ont choisi de porter plainte ont demandé la **protection fonctionnelle**. En ayant accordé systématiquement cette protection à tous ceux qui en ont fait la demande, le Rectorat reconnaît *de facto* ces dysfonctionnements, pourtant jamais évoqués dans les bilans du Ministère sur l'école à distance. Tous les collègues qui ont traversé ces épreuves rapportent les mêmes conclusions : le CNED externalise ses services à une entreprise étrangère ; elle seule peut fournir les adresses IP des agresseurs à la demande des autorités juridiques ; les adresses IP ne sont conservées

qu'un mois. Bien souvent, il est donc trop tard. N'en déplaise à notre Ministre, rien n'était prêt !

Le SNES-FSU accompagnera tous ses adhérents dans leurs démarches et exige, pour ces agressions, une reconnaissance officielle de la responsabilité de l'employeur.

Pour plus d'informations, retrouvez [notre article sur le site](#).

Yelena Susic et Fabien Le Duigou

Les personnels de l'Éducation nationale face aux risques du travail à distance

L'enseignement est un métier qui s'exerce, avant tout, en présentiel. Mais le contexte inédit de la crise sanitaire de la Covid-19 a brutalement imposé un enseignement en distanciel. Or ce dernier exacerbe certains risques psychosociaux, et en génère de nouveaux. C'est ce que révèle une enquête réalisée par le SNES-FSU dans l'académie de Versailles lors de la période de confinement (368 questionnaires retournés).

Le travail en distanciel s'est traduit par une **augmentation de la charge de travail** pour 65,8% des enseignants interrogés. Pour 24,7% d'entre eux, ce surcroît de travail est évalué entre 2 et 5 heures hebdomadaires et pour 32,6% à plus de 5 heures. Il est à noter que près de 65% des collègues ont indiqué passer de 4 à 8 heures par jour devant un écran, et même plus de 8 heures pour 22% d'entre eux !



L'**augmentation du temps de travail**, plus encore quand il s'agit de travail devant écran, a **des conséquences sur la santé des personnels**. L'enquête révèle ainsi un

accroissement de la **fatigue** (53,3%), un **sentiment de débordement** (35,9%), des **troubles de la vision** et une **fatigue visuelle** accrue (41,9%). Le sentiment d'isolement est aussi régulièrement évoqué.

Par ailleurs, un pourcentage important d'enseignants (54,6%) ne connaît pas l'existence **du Registre santé sécurité au travail (RSST)** ; et quand il est connu, il est très peu utilisé (1,4%). Or celui-ci constitue un **outil important pour alerter sur les risques psychosociaux**.

L'**adaptation aux conditions du travail à distance a eu un coût pour les enseignants**. Tous ne disposent d'un équipement adapté et les conditions de travail sont aussi très inégales (taille des logements, présence d'enfants, qualité de la connexion internet...).

→ Le SNES-FSU revendique une **prime d'équipement**. Une telle prime est d'autant plus nécessaire que les dépenses sont souvent importantes en ce domaine. Elles le sont en distanciel... mais aussi en présentiel. Celle-ci est d'autant plus nécessaire que le **point d'indice est quasiment bloqué depuis 2010**. Le SNES-FSU revendique aussi son **dégel immédiat** ainsi que la mise en place d'une **procédure de rattrapage**.

Dominique Oudot

Continuité pédagogique : attention danger !

Concilier présentiel et distanciel ne doit pas s'inscrire dans nos pratiques !

Les critiques sur la continuité pédagogique construite dans le travail à distance sont largement partagées. Des outils pas toujours opérationnels, de très nombreux élèves laissés à l'écart, un accroissement accéléré des inégalités scolaires et territoriales et une formation à marche forcée de collègues abandonnés par l'Institution : n'en jetez plus, la coupe est pleine ! (...)

(suite p.6)

Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés

(...)La reprise dans les collèges de l'académie de Versailles à partir du 2 juin avait pour objectif premier, selon la communication du président de la République et du ministre de l'Éducation nationale, de lutter contre les inégalités : outre qu'elle n'a pas atteint cet objectif dans la mesure où les élèves décrocheurs ne sont pas venus, elle a mis les professeurs en porte-à-faux.

Sur les 15 élèves attendus au maximum par classe, il était fréquent de n'avoir que 2 ou 3 élèves présents voire aucun, et rarement plus de 7 ou 8. Les professeurs se sont, alors, interrogés sur les pratiques pédagogiques à adopter, et une des réponses a été de continuer le travail à distance pour les élèves absents tout en assurant les cours en présentiel. Cela a représenté une charge de travail majorée mais aussi un non-sens pédagogique en faisant croire que le distanciel et le présentiel se valent.

Les deux pratiques sont de nature différente, et **seul le présentiel, par l'interaction et par le cheminement collectif qu'il crée, permet la construction de savoirs solides et communs mais aussi la formation de citoyens sensibles à l'autre et agissant avec l'autre.**

→ **Le distanciel ne doit pas s'inscrire durablement dans nos pratiques.** Parce qu'il est inefficace, parce qu'il est aussi un vecteur de développement de l'individualisme chez les élèves et les professeurs, et parce qu'il est enfin un moyen de faire des économies pour l'institution, il peut être un élément majeur de la destruction d'un Service public d'Éducation de qualité et ne doit surtout pas en devenir le cheval de Troie ! **Soyons plus que jamais vigilants sur cette question !**

Patrice Allio



Vie scolaire : autonomie des établissements ou autonomie des chefs d'établissement ?

La crise de la Covid-19 a révélé la vision que certains chefs d'établissement avaient du rôle ou des missions des personnels de Vie Scolaire. Dès le début du confinement, certains CPE et AED ont été confrontés à des injonctions de chefs d'établissement faisant pression pour un travail en présentiel. **Le SNES-FSU a dû aussi, à de nombreuses reprises, intervenir pour que le travail à distance ou en présentiel respecte les missions de la circulaire de 2015 ou celle du décret des AED.**



Il n'est pas acceptable, sous couvert d'une situation sanitaire inédite, d'imposer des tâches supplémentaires et n'ayant aucun rapport avec les missions des personnels de vie scolaire.

Des demandes faites aux collègues CPE, pour qu'ils assurent, avec les AED, la désinfection de salles de classe ou de chambres d'internat nous ont ainsi été signalées. Nous y voyons un signe de mépris envers les personnels. Notre intervention a évité cette dérive.

Au retour des élèves de collège, la surcharge de travail en vie scolaire a été accrue pour permettre le respect des protocoles sanitaires. Nos tâches administratives sont nombreuses, la prévention sanitaire inédite se fait au détriment de notre mission éducative, alors que cette reprise a été présentée comme essentielle socialement.

→ **Des mauvaises habitudes ne doivent pas être prises** : le retour des « pions » malléables et placés là où il y a des besoins, le retour du surveillant

général, de l'expert en discipline, du responsable des questions sanitaires...

Depuis le début, le SNES-FSU est au côté des vies scolaires pour que nos missions soient respectées.

Le SNES-FSU appelle, non pas à un transfert de compétence, mais à un recrutement massif d'AED (sans redéploiement entre département ou au sein du même département) et à la fin des suppressions de postes de CPE. Par ailleurs, il faut impérativement pouvoir prolonger le contrat des AED qui terminent leur sixième année d'exercice le 31 août, car nous allons avoir besoin de tous les personnels vie scolaire expérimentés à la rentrée.

Loïc Sanchez

École inclusive : vous avez dit priorité ?

La crise sanitaire a creusé en profondeur des inégalités scolaires : dans ce contexte, les élèves en situation de handicap ont particulièrement souffert de l'enseignement à distance et n'ont pas pu bénéficier des adaptations, des aménagements et de l'accompagnement auxquels ils ont droit, au quotidien, en présentiel. Si les enseignants non spécialisés n'étaient déjà pas formés à accueillir des élèves en situation de handicap dans leurs classes, ils l'étaient encore moins à travailler avec eux à distance. Les moyens techniques mis à disposition des équipes par l'institution se sont vite révélés insuffisants pour couvrir les besoins générés par la crise. Chacun s'est mobilisé pour soutenir au mieux, avec son matériel personnel, ces élèves au parcours scolaire fragile.

Les élèves en situation de handicap, et en particulier ceux inscrits dans les dispositifs ULIS, ont été identifiés par le ministère comme faisant partie des élèves à accueillir en priorité à partir du 2 juin. Sur le terrain, la réalité est tout autre, et la belle vitrine institutionnelle ne tarde pas à se briser en mille morceaux. (...)

(suite p.7)

Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés



(...)Les témoignages sont édifiants. Pour certains élèves dont l'accompagnement nécessite une proximité, leur accueil entre en contradiction avec le protocole sanitaire ; pour d'autres qui viennent en taxis collectifs, ils ne peuvent venir le même jour puisque le transporteur exige une prise en charge individualisée ; pour d'autres encore, qui sont parvenus à garder le cap pendant le confinement, la direction demande à ce qu'ils soient regroupés dans la salle du coordonnateur ULIS pour éviter de surcharger les groupes classes.

Il faut savoir créer les conditions d'une école inclusive, même et surtout par temps de crise. Car l'enjeu est bien là : l'école qui rouvre ses portes doit être inclusive, tout en préservant la santé de tous. L'institution, en présentant un tel protocole, échoue à relever ce défi. Sans doute parce qu'il existait alors une troisième priorité, bien plus importante que les deux autres : la relance de l'économie.

→ Pour mieux comprendre ces questions, retrouvez notre article bilan sur l'école inclusive pendant la crise sur [notre site](#).

Yelena Susic

Confinés mais pas démobilisés !

Les établissements réclament des moyens pour la rentrée 2020

Chaque année, au troisième trimestre, l'agenda des DSDEN se remplit d'audiences d'établissements demandant des compléments de dotation pour la rentrée scolaire de septembre. Conséquence logique

d'une politique nationale de compression des moyens, les DHG insuffisantes ne permettent pas des conditions de rentrée satisfaisantes, pour les personnels comme pour les élèves. Si le confinement a mis un coup d'arrêt aux audiences programmées en mars et avril, plusieurs établissements ont sollicité une **audience en visioconférence auprès de leur direction académique.**



Dans le département des Yvelines, c'est le collège Descartes de Fontenay-le-Fleury qui est le premier à être reçu. « *Après avoir dû rogner sur les demi-groupes et refuser d'inscrire 12 élèves dépendant pourtant du collège en 2019-2020, l'enveloppe communiquée début 2020 est une déception* » témoigne le délégué syndical du SNES-FSU du collège. « *Nous déposons une motion lors du Conseil d'administration en février, et avertissons de la possibilité d'un dépôt de préavis de grève. En mars, au terme de la cinquième heure de vie syndicale, et en l'absence de réponses satisfaisantes, le dépôt du préavis est acté et rapidement déposé. Suite aux circonstances exceptionnelles, une modification suspensive est envoyée dans la foulée* ». Déterminés, les enseignants demandent, avec les fédérations de parents, une audience mi-avril à la DSDEN des Yvelines. Accompagnés dans leurs démarches et lors de cette audience virtuelle par la section départementale du SNES-FSU, ils se félicitent que « *le directeur académique adjoint se soit montré à l'écoute des revendications, sans pour autant garantir que leur demande soit validée lors des réajustements de dotations en juin* ». Un « **échange fructueux** » selon les

membres de la délégation, qui ont pu porter leurs revendications face à la criante nécessité de débloquent des moyens à la hauteur des enjeux de la rentrée 2020.

Delphine Romagny

Gestion de la crise sanitaire, les dérives de l'autonomie des établissements

Dans certains établissements, l'organisation de l'enseignement à distance et les conditions de la reprise ont été compliquées. Le renvoi au local a créé des dérives. Ainsi, dans un collège des Hauts-de-Seine, le principal a tenté d'imposer des classes virtuelles à tous les collègues, pour chaque heure de cours, au mépris de la liberté pédagogique. Les collègues devaient en plus faire l'appel et signaler les élèves absents. Le SNES-FSU 92 est intervenu auprès de la DSDEN pour dénoncer une pratique contraire à la liberté pédagogique et le risque de stigmatisation des élèves en incapacité de suivre ces classes virtuelles. Cet exemple illustre la volonté de certains chefs d'établissement de surveiller le travail des collègues, via les ENT et de se poser en « premiers pédagogues de l'établissement ».



Lors des différentes étapes de la reprise, les informations distillées au compte-goutte et les injonctions contradictoires ont aussi provoqué des situations ubuesques. Dans tel collège, le principal a ainsi proposé une réunion plénière avec plus de 70 professeurs, totalement contraire au protocole sanitaire. Dans un lycée, alors que nous étions en zone orange, le proviseur (...)

(suite p.8)

Covid-19 : le SNES-FSU à vos côtés

(...)a imposé, sans aucune concertation, l'accueil des élèves par les professeurs principaux dès le 3 juin, soit même avant la reprise dans les lycées de la zone verte !

L'autonomie grandissante des établissements favorise ce type de dérives. Seul un cadrage national strict peut les éviter. La présence de sections syndicales dans ces établissements a permis de contrer ces initiatives.

En cas de problèmes, et pour la moindre question, n'hésitez donc pas à contacter votre section départementale qui peut vous conseiller et intervenir auprès de la DSDEN.

Geneviève Royer

La crise sanitaire : un révélateur des insuffisances des politiques départementales !

Une des conséquences majeures de la crise sanitaire a été d'alourdir considérablement la tâche des agents d'entretien qui interviennent dans les

collèges de l'Académie de Versailles. Les contraintes liées au protocole ont imposé des nettoyages réguliers et répétés des lieux fréquentés par les élèves. Très vite, il est apparu que les établissements étaient en capacité de mettre peu de salles à disposition dans la mesure où peu de salles pouvaient être nettoyées dans le respect du protocole. Les équipes de direction ont alors réduit les heures de cours et d'ouverture des établissements. Si on ajoute à cela des effectifs très limités d'élèves accueillis (5 % en Éducation prioritaire dans certains départements selon les DSDEN par exemple), on ne peut que questionner largement les conditions pédagogiques de cette reprise.



Cette situation, outre qu'elle a été source de stress et de fatigue pour les agents d'entretien qui devaient travailler beaucoup plus et différemment, a éclairé les manques

récurrents des politiques des conseils départementaux sur ces questions.

Dans l'Essonne, 50 % des agents étaient opérationnels par exemple. Les recrutements sont largement insuffisants et les équipes ne sont pas renouvelées, plus de la moitié des agents ont plus de 50 ans. Le choix de l'externalisation et donc de la privatisation du ménage, d'abord expérimenté, est de plus en plus pensé comme l'unique solution par les élus départementaux, et donc imposé.

Un recrutement massif et cohérent d'agents d'entretien pour les établissements de l'Académie est indispensable. Pour qu'il soit réalisable, il est nécessaire de revaloriser les salaires de ces personnels et d'améliorer leurs conditions de travail.

L'action des collectivités territoriales ne doit pas se cantonner à l'achat et à la distribution de masques, elle doit participer et contribuer à la mise en place d'un service public d'éducation de qualité. Cette crise sanitaire a montré combien nous en étions loin !!

Patrice Allio

snes
fsu Versailles

Téléphone : 01.41.24.80.56

Mail : s3ver@snes.edu

Site : versailles.snes.edu

Twitter : @SNESVersailles

**Adresse : Section académique du SNES-FSU Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil cedex
RER B Arcueil-Cachan (plan d'accès sur notre site)**



Scannez-moi

**Renforçons le syndicat, notre outil de défense collective !
SYNDIQUEZ-VOUS, ADHÉREZ et FAITES ADHÉRER au SNES-FSU.**